

TARIFS et AIDES DEMI-PENSION

A compter du 1^{er} septembre 2026

. Comparaison tarifs 2025/2026 et 2026/2027

Tarifs	Année 2025/2026	Année 2026/2027
Elèves au forfait	3.19€ (1 ^{er} trim = 223.30€)	3.67€ (1 ^{er} trim = 256.90€)
Elèves externes	4.5€	5.18€

Le premier trimestre (septembre à décembre) est le trimestre le plus long, les trimestres suivants étant plus court, les factures seront donc d'un montant moins important.
Pour rappel : le calcul est un calcul par trimestre au forfait (et non au jours de consommation).

Sont déduit de ce forfait :

- . les jours de fermetures de la cantine (grève par exemple)
- . les jours de stage ou de voyages scolaires
- . Toutes absences de plus de 15 jours ouvrés (sur certificat médical)

. Aides à la Restauration Scolaire

En 2025/2026, il y avait que deux taux d'ARS 50% ou 100% de prise en charge du coût de la demi-pension.

Désormais à partir du 1^{er} septembre 2026, il y a 6 taux d'aides.

Pour que votre enfant soit éligible, quatre conditions sont requises :

- Résider en Haute-Garonne,
- Avoir un enfant scolarisé de la 6e à la 3e dans un collège public.
- Avoir la garde légale et effective de l'enfant,
- Justifier de ressources inférieures ou égales au barème applicable

QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL(CAF/MSA)	PRISE EN CHARGE DU COÛT DE LA DEMI-PENSION (*)
0 à 599 €	100%
600 à 699 €	70%
700 à 799 €	60%
800 à 899 €	50%
900 à 999 €	40%
1 000 à 1 199 €	20%

** Le statut de demi-pensionnaire implique la présence régulière de votre enfant au service de restauration scolaire (4 repas par semaine minimum) sauf aménagement du temps scolaire pour raisons de santé.*

Information et demande : <https://www.haute-garonne.fr/aide-la-restauration-scolaire-ars> ou au service gestion du collège

. Bourses nationales des collèges

Une étude automatique des bourses peut être demandée auprès du service de gestion du collège.